

DÉLIBÉRATION DE_2026_023

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MÉARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Alexandre DURDILLY (Conseiller), Michel FRICHOU (Conseiller), Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Guillaume BUIL (Conseiller), Didier MOREAU (Conseiller), Franck POURTAL (Conseiller), Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Christian SCALIGER (Conseiller), Christian GALLOT (1er Vice-Président), Karine LEY (Conseillère), Fabrice SAMSON (Conseiller), Annie MAIGRE (Conseillère), Michel MOUTREUIL (Conseiller), Thierry BOIDÉ (Président), Marc GRANDY (Conseiller), Cyril BARDE (Conseiller), Éric FRÉTILLÈRE (Conseiller), Dominique IBERTO (4ème Vice-Présidente), Didier FOURCAUD (Conseiller), Jean-Pierre CHAUMARD (Conseiller), Lucette MOUTREUIL (Conseillère), Gilbert DE MIRAS (3ème Vice-Président), Gilles TAVERSON (Conseiller), Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Julien SROKA (suppléant), Cyril SEILLEN (suppléant)

Pouvoirs : Marie LATSCHA (Conseillère) représentée par Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Henry DE SAULSES DE FREYCINET (Conseiller) représenté par Franck POURTAL (Conseiller), Hélène DONADIER (Conseillère) représentée par Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Magalie LEPLET-COLLAS (2ème Vice-Présidente) représentée par Gilles TAVERSON (Conseiller)

Absents : Serge FOURCAUD (Conseiller) suppléé par Cyril SEILLEN (suppléant), Thierry BENEY (Conseiller) suppléé par Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Vincent LARRIEU (Conseiller), Christophe MARCETEAU (Conseiller) suppléé par Julien SROKA (suppléant)

Excusés : Jocelyne ARSIGNY (Conseillère)

Secrétaire : Didier FOURCAUD

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Désignation des délégués au GAL

Vu la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle Aquitaine 2021-2027, du 21 mars 2024, entre la région Nouvelle Aquitaine, en qualité d'Autorité de gestion du programme régional FEDER-FSE+ et d'Autorité de gestion régionale sur le FEADER 23-27, et la structure porteuse, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, du Groupe d'Action Locale du Grand Bergeracois ;

Vu la délibération n° 2022-106, du 4 juillet 2022, de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ;

Vu la délibération n° 2022-06-10, du 14 juin 2022, de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord ;

Vu la délibération n° 2022-44, du 16 mai 2022, Communautés de Communes de Portes Sud Périgord ;

Vu la délibération n° 2022-056, du 7 juin 2022, Communautés de Communes Montagne Montravel Gurson ;

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

approuvant le fait que la CAB soit la structure porteuse du GAL qui portera la stratégie locale de

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

024-200034197-DE_2026_023-DE

A G E D I

développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;

Pour rappel, le GAL a en charge la gestion du Programme 2021-2027 des Fonds territoriaux FEDER/FSE+ - FEADER (LEADER) 2023/2027 à l'échelle du Grand Bergeracois. Le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL), est responsable du portage juridique, administratif et financier de celui-ci.

Au vu de ce programme, un Groupe d'Action Locale (GAL) doit être constitué. Le Président de la CAB est le Président du GAL.

Le rôle du GAL est de mettre en œuvre et faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire.

Il est :

- Garant de la sélection des projets en validant une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.
- Une instance délibérative pour l'attribution des Fonds territoriaux.
- Une instance stratégique de suivi et d'évaluation du programme.

Il se réunit plusieurs fois par an, selon nécessité.

La composition du GAL est le reflet de la stratégie et des enjeux du territoire. Il est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux.

Il est composé d'acteurs publics et d'acteurs privés, ces derniers représentant plus de 50 % des membres. La répartition est établie de la manière suivante :

Collège des membres publics : 14 représentants (2021-2027).

- (2 titulaires et 2 suppléants) pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord ;
- (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson ;
- (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes des Portes Sud-Périgord ;
- (2 titulaires + 2 suppléants) Conseillers Départementaux.

Collège des membres privés : 18 (9 titulaires et 9 suppléants) représentants (2021-2027) issus du conseil de développement du Grand Bergeracois.

PROPOSITION :

Il est proposé au conseil communautaire :

Date de transmission désignée pour la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson, 1 titulaire et 1 suppléant
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
024-200034197-DE_2026_023-DE
A G E D I

suppléant afin de représenter le collège public du GAL Grand Bergeracois.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Gilbert DE MIRAS	Thierry BOIDÉ

Le Président,
Thierry BOIDÉ

